

gDTC - Anomalie #2062

Distinction Mme/Mlle

27/11/2008 13:09 - Benoît Sibaud

Statut:	Fermé	Début:	27/11/2008
Priorité:	Élevée	Echéance:	
Assigné à:		% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			

Description

La différence se base sur une distinction de statuts social chez la femme mariée ou non mariée, c'est juste déplacé

« L'existence des deux termes différents pour désigner les femmes mariées et celles qui ne le sont pas constitue une discrimination à l'égard des femmes puisqu'une telle différenciation n'existe pas pour les hommes. Elle semble indiquer que le mariage confère à la femme une valeur différente alors que la valeur de l'homme n'est pas affectée par cet acte juridique et social. » [*].

Réponse ministérielle N°5128 du 3 mars 1983 JO sénat du 14 avril 1983, page 572 - Femmes : modification d'état civil. De Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des droits de la femme, 3 mars 1983. (Source :

<http://www.c-e-r-f.org/nomappellation>)

Historique

#1 - 19/12/2008 23:45 - Frédéric Couchet

Après discussion avec Benoît on a acté le fait de laisser le champ obligatoire mais uniquement avec M ou Mme. On a en effet besoin de l'information pour les accords lors de l'envoi de courriels et pour les statistiques sur la diversité.

J'ai modifié le formulaire d'adhésion et j'en ai profité pour corriger un bug dans la gestion des thèmes.